

Le 24 mai 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Et si on consommait coopératif en Nouvelle Aquitaine ? Un accord Coop de France – FCD

La déclinaison régionale de l'accord signé le 23 septembre 2015 entre Coop de France et la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD), se poursuit : après Alpes-Méditerranée en 2016, la Nouvelle Aquitaine s'engage sur le salon de l'agriculture à Bordeaux ce mercredi.

Après plusieurs rencontres entre les agriculteurs coopérateurs et les directeurs de magasins membres de Coop de France et de la FCD Nouvelle Aquitaine, une dynamique de projets partagés s'est vite installée afin de mieux se connaître et organiser des actions créatrices de valeur pour les filières locales. L'objectif commun est bien de répondre aux attentes multiples des consommateurs qui cherchent des produits traçables, ayant un lien avec leurs territoires et répondant à leurs aspirations citoyennes. Les pratiques agricoles et industrielles des 270 coopératives et des 150 filiales de transformation régionales, s'inscrivent dans des démarches RSE recherchées par les distributeurs.

Yvette Thomas, Présidente de Coop de France Aquitaine et Yvan Otschapowski, Président de FCD Nouvelle Aquitaine, ont affirmé l'intérêt de travailler ensemble pour mieux identifier les tendances marché, valoriser les savoir-faire respectifs et redonner confiance aux consommateurs. La signature de cet accord formalise cet engagement autour de quatre axes :

- La mise en relation des coopératives et des enseignes locales
- Le soutien à l'innovation
- Le déploiement du développement durable
- Le développement d'action de valorisation en points de vente

Devant une centaine de participants, ce deuxième accord a donc été signé pour formaliser un plan d'actions.

Michel Prugue, Président de Coop de France s'est félicité de cette nouvelle initiative régionale « *la force de notre réseau est de déployer de la proximité entre nos adhérents et leurs clients pour leur proposer une véritable différenciation coopérative dans leur activité quotidienne* ».

Jacques Creyssel, Délégué général de la FCD a pour sa part, indiqué que « *La valorisation des produits coopératifs est un enjeu stratégique, national mais également et surtout local. Nous menons plusieurs chantiers pour mieux nous connaître et créer de la valeur, ce n'est pas un accord parisien que nous avons signé il y a 2 ans, mais bien le lancement d'une dynamique dans les régions* ».

Yvette Thomas a souligné « *La coopération agricole innove, s'implique fortement dans les démarches environnementales, ose pour créer de la valeur ajoutée qui doit être répartie équitablement entre les acteurs de la filière et mieux comprise par le consommateur* ».

Yvan Otschapowski a précisé « *Cet engagement dans la durée nous permet déjà d'organiser des actions concrètes de visites croisées et de mise en avant des produits coopératifs dans certains magasins, notamment sous l'angle RSE bien portée par les coopératives d'Aquitaine* ».

Contacts presse :

Arnaud CAMUSET

Tél. 01 44 17 58 21

arnaud.camuset@coopdefrance.coop

www.coopdefrance.coop

Frédérique Bayre

fbayre@fcd.fr

Tél : 01 44 43 99 01

Coop de France en bref :

Président : Michel Prugue

Délégué Général : Pascal Viné

Coop de France est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française.

La Coopération agricole en chiffres :

- 2 600 entreprises coopératives (coopératives, unions et sica) + 11 545 CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole),
- 85,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires global (hors unions de commercialisation),
- 40 % du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire français,
- 1 marque alimentaire sur 3 est coopérative,
- Plus de 165 000 salariés,
- ¾ des agriculteurs adhèrent à au moins 1 coopérative,
- 550 coopératives engagées dans le bio,
- 74 % des sièges sociaux se situent en zones rurales,
- 90 % des entreprises coopératives sont des PME ou TPE.

FCD en bref :

La Fédération du Commerce et de la Distribution représente les entreprises du commerce à prédominance alimentaire. Ce secteur compte 750 000 emplois, 1 992 hypermarchés, 5 702 supermarchés, 4 605 maxidiscomptes et 17 000 magasins de proximité, soit environ 30 000 points de vente pour un volume d'affaires de 194,5 milliards d'euros. Elle intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, le développement durable, les relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), les relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial.

